

LE MODÈLE AGR+ : QUESTIONS, CRITIQUES ET OBJECTIONS

Nous travaillons sur le modèle AGR+ depuis un certain temps déjà. Ce travail s'est accompagné de nombreuses et intenses discussions au sein du Réseau de réflexion et dans nos autres réseaux. Les développements qui suivent répondent à une série de questions, de critiques et d'objections relatives au modèle AGR+ qui ont émergé lors de ces échanges.

L'intitulé « assurance générale de revenu » exprime la centralité accordée au travail rémunéré. Ne devrait-elle pas être remise en question ?

Depuis des décennies, l'on prétend que le travail (de fait : l'emploi) vienne à manquer dans nos sociétés. Les données empiriques contredisent toutefois cette affirmation. Pour la Suisse, elle repose sur des bases particulièrement fragiles compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de l'évolution démographique. Le travail rémunéré reste, et de loin, la principale source permettant d'assurer l'existence. Mais l'importance du travail rémunéré va bien au-delà : il permet de rencontrer d'autres personnes, il est un moyen central d'intégration dans la société, il structure la journée et il procure – dans le meilleur des cas – une satisfaction personnelle et ouvre des perspectives de développement.

Dans le même temps il est vrai, le travail rémunéré peut être délétère, source de stress et de précarité.

Pour nous, il n'est pas question de « travail à tout prix », de « n'importe quel job pour autant qu'on en ait un ». Il faut au contraire lutter sans relâche pour un travail qui assure l'existence et qui soit socialement acceptable. Le concept de « Decent Work », défini par l'Organisation internationale du travail (OIT), nous sert de ligne directrice. À ce propos, la sécurité de l'emploi et du revenu fait partie des critères prioritaires. Les conditions de travail ne doivent pas nuire à la santé. Les travailleurs et les travailleuses ont droit à la formation continue et à la qualification. Les contenus concrets de ce qu'il faut entendre par « travail décent » ou « travail de qualité » font l'objet de luttes et de négociations permanentes.

Ces considérations conduisent directement à la question de savoir quel emploi peut et doit être considéré comme « convenable » du point de vue d'une assurance perte de gain. À l'évidence, l'emploi constitue un champ de luttes dans lequel les salariés et leurs organisations (syndicats, associations professionnelles) doivent s'engager avec détermination. Les institutions de protection sociale telles que celles proposées par le modèle AGR+ ne doivent en aucun

cas saper l'engagement pour un travail décent mais, au contraire, le soutenir. C'est pour cette raison qu'il importe que les travailleuses et les travailleurs soient correctement représenté-e-s dans les organes de surveillance du modèle AGR+.

Nous défendons, avec détermination, la position selon laquelle la revendication du plein emploi doit à nouveau figurer en tête de l'agenda des forces progressistes. Un chômage dit « incompressible » persistant est dévastateur, tant pour les personnes concernées que pour la société tout entière. L'affirmation selon laquelle le travail rémunéré viendrait à manquer sert, justement, à présenter un tel chômage comme inéluctable. En Suisse, la lutte pour le plein emploi implique la lutte pour des perspectives de développement professionnel de toutes les personnes dont les qualifications professionnelles s'érodent. Nous abordons cette thématique avec la proposition d'une campagne pour la reconversion professionnelle (voir chapitre 2 de ce livre). De plus, il est urgent, dans ce contexte, de soutenir et de développer les services publics de care (santé, soins et assistance aux personnes âgées, accueil extrafamilial des enfants). Enfin, il est essentiel de réduire la durée normale du travail, par exemple en introduisant le congé parental attendu depuis longtemps.

Si nous soulignons l'importance du travail rémunéré (de l'emploi), cela n'implique aucunement que nous ignorions l'importance du travail de care non rémunéré (prise en charge des enfants et des adultes nécessitant un soutien, tenue du ménage), aujourd'hui assumée majoritairement par les femmes. Mesuré au nombre d'heures de travail qui y sont consacrées, le travail de care non rémunéré dépasse, en volume, le travail rémunéré. Le travail de care non rémunéré est d'une importance capitale pour la société. C'est la raison pour laquelle il importe de faciliter la conciliation entre emploi et famille. Une meilleure conciliation correspond au souhait de la grande majorité des personnes qui assument des obligations de prise en charge et d'assistance :

elles veulent maintenir le contact avec le monde du travail et sauvegarder leurs perspectives de développement professionnel. Les démarches pour améliorer la conciliation ne doivent toutefois pas évacuer la nécessité de corriger l'inégale répartition du travail de care entre hommes et femmes.

Le modèle AGR+ ne résoudra qu'incomplètement le problème du travail de care non rémunéré. Que répondez-vous à cette critique?

En aucun cas, l'obligation de fournir un travail de care non rémunéré ne doit conduire à la pauvreté et à un stress permanent. Le modèle AGR+ corrige ce risque avec sa composante « prestations sous condition de ressources » : lorsque le revenu ne suffit pas pour assurer une vie digne, des prestations du niveau des PC actuelles seront versées, et ceci non seulement aux bénéficiaires de rentes comme aujourd'hui, mais à toute personne et aux familles, qu'elles soient conduites par des mères cheffe de famille ou par deux parents. Le modèle propose de réduire la disponibilité exigée pour un emploi en fonction de l'âge des enfants. Si les deux parents exercent une activité professionnelle, ils peuvent choisir librement la répartition de cette réduction.

Quant aux situations de personnes à la recherche d'un emploi après une période avec un taux élevé de travail non rémunéré, le modèle AGR+ prévoit d'assurer leur existence avec des indemnités journalières, afin qu'elles puissent chercher un emploi sans stress.

De plus, le modèle AGR+ préconise le versement d'indemnités journalières pendant trois mois aux personnes qui s'occupent d'un ou d'une proche ayant soudainement besoin de soins et d'assistance suite à une maladie ou un accident.

Malgré ces mesures, tous les problèmes liés au travail de care non rémunéré ne seront pas résolus, nous en sommes bien conscients. Voici quelques revendications urgentes :

- **Structures d'accueil extrafamilial pour enfants**

Les lieux d'accueil doivent être de bonne qualité, gratuits et disponibles partout. Pour nous, ils relèvent du service public par analogie aux écoles.

- **Introduction d'un congé parental**

L'introduction d'un congé parental est attendue depuis longtemps en Suisse. Alors que la plupart des pays d'Europe occidentale accordent depuis longtemps un congé parental d'au moins 40 semaines, la Suisse se situe à la traîne avec seulement 14 semaines de congé de maternité et deux semaines de congé de paternité. Deux démarches sont en cours.

Premièrement, une initiative nationale pour un congé parental est dans les starting-blocks. Le Groupe de travail sur le congé parental demande au moins 32 semaines de congé parental. Les deux parents auraient droit à 16 semaines chacun, afin de favoriser l'égalité dans la vie professionnelle et familiale⁴⁶.

Deuxièmement, la Commission fédérale pour les questions familiales COFF propose pour sa part un congé parental d'au moins 38 semaines. Sur ce total, 14 semaines seraient consacrées au congé de maternité dont deux semaines pourraient être prises avant la naissance. Huit semaines seraient réservées au père. Il ne pourrait prendre que deux semaines en même temps que la mère. Les 16 semaines restantes pourraient se répartir librement entre la mère et le père, sans être prises en même temps. Le congé parental serait payé à 80 %, comme c'est déjà le cas pour l'Allocation perte de

gain en cas de maternité et pour l'Allocation en cas de paternité (congé paternité entré en vigueur le 1er janvier 2021)⁴⁷.

Un premier pas dans la bonne direction est désormais réalisé avec l'introduction d'un congé parental de 14 semaines pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé dont l'état a subi un changement majeur (maladie ou accident). Depuis le 1er juillet 2021, les parents salariés ou indépendants ont désormais droit, ensemble, à un tel congé. Le congé est rétribué par le moyen d'indemnités journalières du régime des Allocations pour perte de gain (APG) et peut être réparti entre les parents⁴⁸.

- **Réforme du deuxième pilier (prévoyance professionnelle)**

Il est en outre urgent de réformer fondamentalement le deuxième pilier afin que le travail de care contribue à la formation de rentes aussi au sein du deuxième pilier. Le modèle de réforme du Réseau de réflexion pour une révision totale du 2e pilier (le modèle dit LPP mixte) le permettrait⁴⁹. Ce modèle vise à transformer la partie obligatoire de la LPP en une véritable assurance sociale sous un toit unique et avec des prestations garanties, comme dans l'AVS. L'actuelle déduction de coordination serait supprimée tandis que des bonifications pour le travail d'éducation et d'assistance seraient introduites, comme c'est déjà le cas dans l'AVS. Ces deux éléments entraîneraient une augmentation considérable des rentes de vieillesse, en particulier pour les femmes.

46 conge-parental-maintenant.ch

47 <https://ekff.admin.ch/fr/publications/conge-parental>

48 <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/eo-msv/grundlagen-und-gesetze/betreuung-beeintraechtigte-kinder.html>

49 <https://www.denknetz.ch/wp-content/uploads/2018/08/BVG-Mischmodell-def-13.8.18.pdf>

Les prestations sous condition de ressources du modèle AGR+ ne constitueront-elles pas des subventions indirectes des salaires ? Les employeurs pourraient verser des salaires de misère sans rencontrer grande résistance, parce que les prestations du modèles AGR+ combleront le manque et garantiront une existence digne.

C'est une critique de poids. On peut en effet craindre que les prestations sous condition de ressources du modèle AGR+ permettent de stabiliser, voire d'encourager le versement de très bas salaires, puisque les besoins de base seront garantis par le modèle AGR+. Il est d'autant plus important de fixer des salaires minimaux dans la loi, comme c'est déjà le cas dans les cantons de Bâle-Ville, Genève, Jura, Neuchâtel et Tessin⁵⁰. À noter que de nombreuses conventions collectives de travail fixent des salaires minimaux. Ces derniers doivent impérativement se situer nettement en dessus du niveau des prestations sous condition de ressources du modèle AGR+. Si notre modèle est introduit, il faudra suivre de près l'évolution des salaires notamment en collaboration avec les syndicats.

Le modèle AGR+ sapera-t-il le principe de la responsabilité individuelle ?

La responsabilité individuelle présuppose un pouvoir d'organisation et de décision. La responsabilité individuelle ne peut se réaliser que dans la mesure où les personnes ont prise sur leurs conditions de vie. Si un tel pouvoir de décision fait défaut, l'appel à la responsabilité individuelle devient une feuille de vigne cynique légitimant l'abandon des gens à la détresse et à la misère. Une mère cheffe de famille, disponible 24 heures sur 24 pour ses enfants et qui peine à joindre les deux bouts a besoin de soutien pour pouvoir agir de manière responsable. Il en va de même pour les personnes qui souffrent des séquelles du coronavirus

ou de douleurs permanentes dues à un coup du lapin par exemple et qui ne peuvent plus guère travailler – sans pour autant obtenir une rente AI. Pensons encore aux chômeuses et chômeurs de longue durée qui s'efforcent, en vain, depuis des années, de retrouver un emploi et un salaire. Et bien sûr, aux milliers d'indépendant-e-s et de petits entrepreneurs dont les possibilités de gagner leur vie se sont effondrées avec la crise du coronavirus. Pour toutes ces personnes, l'appel permanent à la responsabilité individuelle est, pour le moins, dégradant. Cette injonction renforce l'isolement et le désespoir, paralyse les personnes et produit l'effet inverse de l'intention affichée : elle sape l'initiative personnelle. En cas de chômage, l'exigence de retrouver au plus vite un nouvel emploi doit prendre en compte non seulement les conditions de vie réelles des personnes, mais encore s'ajuster à l'offre réelle d'emplois décents.

Les trois décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, qualifiées d'années d'or du capitalisme par le célèbre historien Eric Hobsbawm (2019 : 285 ss.) montrent dans quelle mesure les options réelles – par exemple, trouver un emploi – sont liées à la responsabilité individuelle. Pendant cette période, les offres d'emploi étaient si nombreuses que pratiquement tout le monde trouvait un travail à sa convenance. Le chômage était insignifiant, voire, en Suisse, totalement inconnu. Les motifs d'une situation de chômage ne peuvent être attribués aux personnes, accusées de refuser de travailler. Non, ce qui est déterminant, c'est l'offre d'emploi. S'il n'y a pas assez de bons emplois disponibles et si l'on ne soutient pas les formations et les reconversions, il faut une bonne protection sociale. Si cette protection fait défaut, les conditions d'emploi seront sous forte pression, ce qui favorisera l'emploi précaire. Soyons clairs : la responsabilité individuelle s'exercera le mieux lorsqu'elle est adossée à la responsabilité de tous pour tous. Ce n'est

50 État à fin janvier 2022. Dans les Villes de Zürich et de Winterthur, des initiatives populaires sont pendantes (www.einlohnzumleben.ch).

que dans une société où personne n'est laissé pour compte que les conditions sont réunies pour que tous les individus soient en mesure d'assumer leur responsabilité dans la conduite de leur vie sans être paralysés par la peur de perdre leurs moyens d'existence.

Que pensez-vous de l'idée d'un revenu de base inconditionnel (RBI)? Ne serait-ce pas beaucoup plus simple que votre modèle de réforme AGR+, assez complexe tout de même ?

Tout d'abord, notons les aspects qui nous sont communs. Nous partageons avec nombre de partisan-e-s d'un RBI une même préoccupation, celle d'empêcher le travail qui rend malade. Ce qui nous différencie en revanche, c'est notre position quant au travail rémunéré (l'emploi). Contrairement à ce que ne cesse de répéter un grand nombre de partisan-e-s du RBI, nous estimons pour notre part que la société n'est pas à court de travail rémunéré (voir plus haut dans le texte). Certes, l'emploi évolue en permanence, et cela a beaucoup à voir - comme le soulignent régulièrement les représentant-e-s du RBI - avec la numérisation de la production et de la distribution des biens. De même, de notre point de vue, des changements profonds s'imposent en raison de la crise climatique. Ces éléments ne signifient toutefois aucunement que la société va manquer de travail. Concevoir un avenir sans travail rémunéré pour une grande partie de la population pourrait conduire une partie de la gauche à abandonner ses luttes pour l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail et à renoncer à toute volonté d'influence dans ce domaine.

Comme nous considérons le travail rémunéré comme central, il faut un filet de sécurité : le modèle AGR+, qui intervient dans toutes les situations où le salaire fait défaut, quelle qu'en soit la raison.

Nous soulignons en outre que, dans l'ordre capitaliste, de nombreux travaux utiles et de grande valeur sociale ne

sont pas suffisamment soutenus et ne permettent souvent pas de réaliser un revenu suffisant. C'est pourquoi des services publics forts sont nécessaires dans de nombreux domaines. Ils garantissent que de telles tâches (dans les domaines tels que l'éducation, les soins, les infrastructures publiques) soient assurées.

Le modèle AGR+ va plus loin encore. Même une logique de service public ne garantit pas que toutes les tâches importantes socialement soient effectuées. Souvent, de telles activités sont le résultat d'initiatives personnelles, par exemple des travaux pionniers pour la transformation durable de la société, un engagement déterminé pour la protection du climat, des activités culturelles ou encore le travail d'innovation promettant une grande utilité sans pour autant générer des revenus élevés. Avec le concept « Opting out », le modèle AGR+ crée les conditions d'un soutien de ceux et celles qui souhaitent se consacrer à ces types d'activités, ceci selon les règles des prestations sous condition de ressources. Cette option est rendue possible par le modèle AGR+, fondé sur des institutions sociales fortes, facilement et sans impliquer la réallocation de dizaines, voire de centaines de milliards de francs (comme le prévoient plusieurs modèles de RBI). Bien que les prestations sous condition de ressources du module « Opting-out » soient soumises à certaines conditions, elles seront facilement accessibles aux personnes engagées qui ne disposent pas d'une grande fortune ou de revenus importants.

Face aux inégalités criantes dans le monde, est-il légitime d'investir plusieurs milliards de francs dans une meilleure sécurité sociale dans la riche Suisse ?

Cette question doit être prise au sérieux. Notre ligne politique est centrée sur le principe d'une bonne vie pour toutes et pour tous – partout dans le monde. Il semble donc évident d'accorder une priorité absolue à la lutte contre la misère dans de nombreux pays du Sud global. Ceci d'autant

plus que les modes de vie consuméristes et gaspilleurs des pays riches sont en grande partie responsables du réchauffement climatique.

La question se pose néanmoins de savoir si et en quoi l'engagement pour une vie bonne pour tout le monde dans les pays riches exclurait l'engagement pour une vie bonne dans le Sud global. Car les inégalités dans le monde ont des raisons structurelles. Elles découlent du fait que la politique (économique) mondiale accorde la primauté absolue du profit sur tout autre préoccupation. Toute politique prometteuse visant à modifier les inégalités dans le monde doit tenir compte de ce constat. Elle doit viser la modification des rapports de force. Or, ce n'est pas ce qu'on ferait lorsque, dans les pays riches, l'on oppose les exigences des groupes de population économiquement les plus faibles (les groupes concernés par la protection sociale) à celles des populations du Sud. Il serait absurde qu'au nom de la justice globale, on laisse tomber précisément les personnes qui se retrouvent dans une situation économique difficile avec le risque de perdre leurs perspectives de vie en raison d'une maladie, d'un accident, d'un chômage, de conditions de travail précaires ou d'obligations de prise en charge (non rémunérée) d'autrui. Selon nous, l'exact contraire s'impose, ne serait-ce que parce que la pauvreté et l'absence de perspectives constituent le meilleur terreau pour des courants nationalistes et d'extrême droite, en favorisant ainsi les forces qui n'ont que faire de la justice globale.

La mise en concurrence des revendications pour une vie digne des parties pauvres de la population dans les différentes régions du monde apparaît dans toute son absurdité lorsqu'on met la pauvreté en perspective avec les énormes richesses entre les mains d'une infime minorité de quelques centaines de multimilliardaires lesquels, de plus, alimentent les dynamiques spéculatives des marchés financiers.

Ces réflexions nous amènent à faire l'un ET l'autre. Nous nous engageons pour des salaires et des conditions de travail équitables - dans le monde entier. Nous exigeons de nouvelles politiques fiscales qui ne privent plus les pays pauvres des ressources indispensables. Nous nous engageons pour le renforcement d'institutions mondiales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous demandons une politique agricole mondiale qui favorise la production alimentaire locale. Nous demandons le développement d'une industrie pharmaceutique de service public au service de la population mondiale.

Nous voulons l'abandon du consumérisme et du gaspillage. Nous exigeons une justice climatique mondiale. C'est aussi pour ces raisons que nous demandons des institutions de sécurité sociale fortes : cette sécurité réduit la pression des modèles de vie impériaux et ouvre des perspectives aussi à ceux et celles qui vivent dans des conditions précaires ou qui risquent de s'y retrouver. ★

